

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG n° 91-130

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 06 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint,

DATE DE CONVOCATION

29 Novembre 1991

DATE D'AFFICHAGE

29 Novembre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, Mme MONTRON, M. BOISNARD, Adjoints

MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAUGUIN par Mme MONTRON
M. SABATHIER par M. LE GUEUT
M. MONNARD par M. RAULT

ABSENTS- EXCUSES : MM. MOST, Maire
M. BERLAND et Mme LISION, Adjoints
MM. BARRIERE, MARCONI, MOULINEAU, REVOLAT, TAP, Conseillers

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 21
Nombre de Votants : 24

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Extension du Port de Plaisance - Lancement de l'opération

Par délibération en date du 22 Avril 1991, le Conseil Municipal a décidé :

- de procéder à l'extension du Port de Plaisance sous réserve de l'accord du Département,
- d'approuver le contenu des diverses études,
- d'approuver le contenu du dossier d'enquête publique,
- de demander au Département le transfert de gestion du Domaine Public Maritime,
- de demander au Département d'engager l'ensemble des procédures administratives nécessaires à cette extension,
- de signer les contrats de maîtrise d'oeuvre et de maîtrise d'ouvrages déléguée avec la D.D.E. et la S.E.M.D.A.S,
- de demander à la S.E.M.D.A.S. d'engager les études et de présenter le montant estimé de celles-ci (le montant prévisionnel de l'extension du Port s'établissait à 47 millions de francs H.T. ainsi répartis :

- Etudes de faisabilité	1.500.000 F.
- Travaux d'extension	26.500.000 F.
- Superstructures (pontons)	6.500.000 F.
- Travaux V.R.D.	3.500.000 F.
- Sanitaires	1.000.000 F.
- Honoraires maîtrise d'oeuvre et maîtrise d'ouvrages déléguée ..	3.000.000 F.
- Aménagement du terre-plein	2.000.000 F.
- Mesures compensatoires (reconstruction de la plage).....	3.000.000 F.)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces visant à poursuivre l'ensemble des procédures nécessaires à l'étude, la publicité et l'estimation des ouvrages prévus.

A ce jour :

- le Commissaire-Enquêteur a rendu son rapport relatif à l'enquête publique assorti d'un avis favorable,
- le Département a engagé toutes les procédures, qui sont sur le point d'aboutir,

- la maîtrise d'oeuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée ont affiné les estimations qui faisaient ressortir les coûts des travaux d'extension proprement dits à 29.213.550 francs H.T.

En effet, pour tenir compte de l'avancement du dossier relatif à la Base Nautique, il a été nécessaire d'inclure la sur-largeur de la digue.

La consultation des entreprises, sous forme d'un appel d'offres restreint avec publicité européenne, a été engagée. L'ouverture des plis fait apparaître, après vérification des propositions des entreprises, un coût des travaux de 20.378.602 francs H.T. ainsi décomposé :

- Dragage 3.335.000 F.
- Digue et terrassement 17.043.602 F.

Il apparaît donc que le coût définitif de l'extension du Port sera inférieur aux 47 millions initialement prévus.

Au vu de ces résultats, il est nécessaire que le Conseil Municipal confirme sa volonté de mener à bien cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

C O N F I R M E

- compte-tenu des résultats de l'appel d'offres, sa volonté de mener à bien les travaux sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre Messieurs les Mmembres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

**Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 12 Décembre 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982**

Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général,